

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Etaient présents : M. POTHET Yves, Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole, M. MARION Philippe, Mme DESPREZ Sylvaine, M. FERRE Jérôme, Mme PICARD Yvette, M. BOUCHER Christian, Mme LINTE Véronique, Mme MESNARD Katia, M. HASLE Arnaud, Mme LEPAPE Nathalie, M. DEBOUZY Julien, M. NEVEU Arnaud, M. SOUPIRON Janick, M. FOUCHER Robert

Secrétaire de Séance : Mme CLEMENT-LACAILLE Nicole

I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Il sera soumis à l'approbation lors du prochain conseil municipal

II – ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Mme CLEMENT-LACAILLE est élue présidente à l'unanimité.

III - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Mme CLEMENT-LACAILLE donne lecture des comptes administratifs 2014 des différents budgets.

Les comptes administratifs 2014 des budgets transport, eau, assainissement, locaux commerciaux, lotissement des peupliers et le budget principal sont adoptés à l'unanimité.

En ce qui concerne le budget Eau, M. FOUCHER pose une question concernant une subvention prévue de 40 000 € qui n'a pas été réalisée. La subvention a été refusée donc ne sera pas réalisée.

BUDGET TRANSPORT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	37 933.33	20 555.52
DEPENSES	40 634.72	21 145.75
EXCEDENT		
DEFICIT	2 701.39	590.23

BUDGET EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	176 733.80	106 765.56
DEPENSES	158 388.52	32 636.95
EXCEDENT	18 345.28	74 128.61
DEFICIT		

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	221 611.96	45 753.63
DEPENSES	67 254.29	58 685.37
EXCEDENT	154 357.67	
DEFICIT		12 931.74

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	20 141.34	29 072.35
DEPENSES	16 805.67	57 957.37
EXCEDENT	3 335.67	
DEFICIT		28 885.02

BUDGET LOT PEUPLIERS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	75 169.67	100 000.00
DEPENSES	75 732.17	74 607.17
EXCEDENT		25 392.83
DEFICIT	562.50	

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 262 018.54	257 322.16
DEPENSES	1 091 175.20	529 700.78
EXCEDENT	170 843.34	
DEFICIT		272 378.62

IV - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

- **Budget transport** : adopté à l'unanimité. Il est souligné la baisse de la participation du Conseil Général au service du transport scolaire. Cette subvention est amenée à disparaître dans les années à venir certainement lorsque la compétence sera transférée à la Région.

- **Budget Eau** : il est proposé par M. Le Maire une augmentation du prix du m³ soit 1,40 € au 1,36 € (uniquement pour la 1^{ère} tranche)

M. SOUPIRON s'étonne que l'on augmente le prix de l'eau en raison de la période difficile que nous rencontrons. Il est précisé par M. POTHET qu'il sera procédé à une estimation des consommations pour la prochaine facturation et qu'un relevé des compteurs sera fait lorsque tous les compteurs d'eau auront été changés.

M. SOUPIRON demande pourquoi la fourniture d'une nouvelle pompe apparaît dans le budget 2015. Cet achat a été réglé en 2015.

Ce qui est prévu pour 2015 :

- AEP Route de Veilleins (dépense 2014 facturée début 2015)
- 1^{ère} et 2^e tranche de changement des compteurs (1^{ère} tranche réalisée en 2014 facturée en 2015)
- remplacement de canalisation dans le regard mélange des eaux de la station (dépense 2014 facturée en 2015)
- fourniture d'une nouvelle pompe (dépense 2014 facturée en 2015)
- mise en place d'un poste de désinfection (dépense 2014 facturée en 2015)

Le budget « Eau » est adopté par 13 voix pour et 2 contre

- Budget « Assainissement »

Même augmentation que pour l'eau DONC le prix passe à 1,40 €/m³

Pour 2015 : Travaux d'assainissement Rte de Chemery

Le budget est adopté par 13 voix pour et 2 contre

- Budget « Locaux Commerciaux »

. M. FOUCHER demande des précisions quant aux travaux pour la boucherie : en fait il s'agit du remplacement des fenêtres du logement et de deux porte fenêtre et porte dans le local commercial. Le coût des fenêtres du logement sera imputé dans le budget principal et le coût des porte fenêtre et porte du local commercial dans le budget « locaux commerciaux ». Les travaux de peinture de l'Epicerie seront affectés au budget « locaux commerciaux ».

. M. SOUPIRON demande où exerce maintenant M. OURY. M. POTHET lui répond qu'il s'est installé dans l'immédiat dans une pièce de l'ancien logement de la Poste, tout comme l'esthéticienne.

Il règle 50 € par mois qui tiennent compte des frais de chauffage

Le budget locaux commerciaux est adopté à l'unanimité.

- Budget Lotissement des Peupliers

Le budget du lotissement des peupliers est adopté à l'unanimité.

- Budget Garderie Périscolaire :

Le budget Garderie Périscolaire est adopté à l'unanimité

- Budget Principal

. M. SOUPIRON ne comprend pas la répartition qui est faite entre le « Reste à Réaliser » et les prévisions 2015 pour le cabinet médical. Il lui est répondu que ces 2 sommes ne se cumulent pas.

. M. SOUPIRON fait remarquer que la somme de 208 000 € devant nous être versée suite à la dissolution de la communauté de communes Cher Sologne figure dans le prévisionnel 2015.

Il souligne que les prévisions budgétaires pour 2015 ont été faites en tenant compte du versement effectif de cette somme. Mais que se passera-t'il si nous ne la touchons pas ?

M. POTHET répond que toutes les démarches nécessaires ont été faites à qui de droit afin que notre dû nous soit octroyé. Il attend une réponse des services de la Préfecture d'ici la fin du mois.

. M. SOUPIRON fait remarquer que les charges de personnel et frais assimilés représentent la moitié des dépenses de fonctionnement.

Il lui est répondu que cela s'explique par la reprise du personnel pour la garderie pour l'année entière au lieu de 4 mois pour 2014, soit 4 agents et la mise en place des rythmes scolaires. Néanmoins M. SOUPIRON pense qu'il y aurait lieu de limiter les embauches notamment au niveau des services techniques. M. FERRE lui répond qu'il ne s'agit pas d'une embauche mais du remplacement d'un agent en contrat avenir (Emplois Aidés) que la commune a dû licencier.

M. FERRE, adjoint en charge du personnel des services techniques affirme qu'il n'y a pas de sur effectif au niveau de ces services et que les postes sont largement justifiés. Il ne comprend pas la remarque de M. SOUPIRON et souligne que éventuellement un poste d'ATSEM qui exerce dans la section CP - Grande section de maternelle, non obligatoire, pourrait être remis en cause.

M. FOUCHER demande des précisions concernant les comptes 6236 et 6248 et Mme REBEYROL répond à ses attentes.

Le budget Principal est adopté par 13 voix pour et 2 voix contre.

V – VOTE DU TAUX DES IMPOSITIONS 2015

Il est proposé de ne pas modifier les taux des impositions pour l'année 2015 à savoir 18.61 % pour la taxe d'habitation, 27.80 % pour le foncier bâti et 62.81 % pour le foncier non bâti ce qui est accepté à l'unanimité.

VI – VOTE DU MONTANT DES SUBVENTIONS VERSE AUX ASSOCIATIONS.

Il a été décidé à l'unanimité de ne pas modifier le montant des subventions versé aux associations. Seul le montant versé dans le cadre de la gestion de la garderie périscolaire disparaît puisque maintenant de gestion municipale.

M. POTHET fait remarquer que la plupart des Communes baisse l'attribution 2015.

VII – TIRAGE AU SORT DES JURYS D'ASSISES

Il est procédé au tirage au sort de 3 noms sur la liste électorale conformément à la réglementation.

Mme THAUVIN Ginette épouse THAUVIN

M. LAGE Patrick

Mme MARANDON Annick épouse MOUCHOT

VIII - TARIF DE LOCATION DES HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS

Une augmentation des tarifs était proposée et après discussion et comme le proposait M. SOUPIRON il est décidé de s'aligner sur les tarifs pratiqués par la commune de SOINGS EN SOLOGNE.

Du samedi 17 h 00 (arrivée) au samedi 10 h (départ)

Du 26 décembre 2015 au 30 janvier 2016	172
Du 30 janvier 2016 au 27 mars 2016	232
Du 27 mars 2016 au 2 juillet 2016	380
Du 2 juillet 2016 au 30 juillet 2016	472
Du 30 juillet 2016 au 13 août 2016	551
Du 13 août 2016 au 10 septembre 2016	472
Du 10 septembre 2016 au 22 octobre 2016	269
Du 22 octobre 2016 au 30 décembre 2016	215
Du 30 décembre 2016 au 28 janvier 2017	172

Promotions :

Il est proposé de prévoir une réduction de 15 % sur 2 semaines consécutives toute la saison au lieu de juillet et août, ce qui est accepté à l'unanimité

IX – RENOUELEMENT DU CONTRAT SEGILOG (Logiciel informatique Mairie)

Monsieur le Maire propose de renouveler le Contrat avec la société SEGILOG pour le logiciel informatique de la Mairie à savoir 3310 € HT pour 3 ans. Ce qui est accepté à l'unanimité.²

X – RENOUELEMENT DU CONTRAT EUROFEU

A l'unanimité il a été décidé de renouveler le Contrat avec la Société EUROFEU pour la maintenance des extincteurs, des BAES (Blocs de sécurité), l'alarme incendie et le désenfumage.

XI - SMIEEOM Val de CHER

Mme CLEMENT propose d'accepter les nouveaux règlements des déchèteries et de la collecte des déchets ménagers.

Accepté à l'unanimité.

A la demande de M. MARION, elle prendra contact avec le SMIEEOM afin de connaître les modifications apportées aux délibérations de 2011.

QUESTIONS DIVERSES

- M. FOUCHER demande s'il serait possible d'aménager le parking face à la Salle de l'Aire de Loisirs en mettant du gravillon ou du bitume.

M. POTHET répond que cet investissement n'est pas prévu dans l'immédiat, qu'il y a d'autres priorités avant de refaire ce parking. Une réponse sera peut être apportée après l'aménagement de l'Aire de jeux.

- M. POTHET informe le conseil municipal qu'il est obligé de faire appel à un avocat spécialisé dans le droit de l'urbanisme dans une recours intenté par M. TACEL à l'encontre de la Commune pour un problème de parking de midi dans le lotissement du Clos de la Forêt (la protection juridique de Groupama doit prendre en charge les frais).

- Pêche à la Truite : dimanche 19 avril et Salon de Peinture dimanche 26 Avril 2015

- Mme CLEMENT donne quelques informations concernant le séjour à PRALOGNAN pour les enfants de la classe de CM2 pendant les vacances de février 2015.

En raison de l'absence des 2 accompagnateurs prévus pour le voyage en car des enfants, elle a dû se rendre à PRALOGNAN avec les enfants en compagnie de 2 parents d'élèves qu'elle remercie.

Après différents échanges l'UCPA, organisme chargé de l'organisation du séjour, a accordé la remise totale des frais liés à l'accompagnement des enfants. Hormis ce fâcheux contretemps, le séjour s'est bien déroulé.

La séance est levée à 22 h.